



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carling, le 11 janvier 2021

La Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie et SFR FTTH inaugurent le premier Nœud de Raccordement Optique et annoncent le calendrier de déploiement de la fibre optique

Aujourd'hui, **Salvatore Coscarella**, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie (CASAS), **Bernard Jacquot**, Vice-Président de la CASAS en charge du Très Haut Débit, **Gaston Adier**, Maire de Carling et Vice-Président de la CASAS, **Hervé Depierre**, Délégué Régional Grand Est d'Altice France et **Claudio Gligora**, Responsable Relations Collectivités Grand Est SFR FTTH, ont inauguré le premier Nœud de Raccordement Optique du Réseau Fibre Optique FTTH (Fiber to the home ou jusqu'à l'abonné) de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie.

Le déploiement de la Fibre dans la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie

Suite à la délibération du 26/11/2019, la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, a autorisé SFR FTTH, filiale du groupe Altice France, à construire un réseau de fibre optique FTTH dans les 9 communes faisant partie de la tranche conditionnelle du programme d'aménagement numérique de la Région Grand Est, représentant près de 12 000 logements : **Altviller, Carling, Diesen, Folschviller, Lachambre, L'Hôpital, Macheren, Porcellette et Valmont.**

Le réseau Fibre FTTH dans la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie se déploie à partir de 2 Nœuds de Raccordement Optique (NRO), situés à Carling et Saint-Avold desservant 30 points de mutualisation (PM) ou armoires de rue répartis dans les 9 communes. La construction se fait en plusieurs phases : tirage de la fibre optique du NRO vers les PM puis des PM vers les points de branchements optiques (PBO) qui desservent les habitations.

En terme de calendrier, il est prévu que les travaux, commencés fin 2019, soient achevés fin 2022. Ils seront sans impact sur le réseau Très Haut Débit (fibre + câble) déjà existant puisqu'il s'agira d'un réseau parallèle à celui fonctionnel aujourd'hui dans ces 9 communes. Au vu de l'avancée des travaux, les premières commercialisations interviendront au cours du mois de mars 2021.

Le Réseau Fibre permettra à l'ensemble des entreprises, administrations et particuliers de la Communauté d'Agglomération d'accéder aux services Internet Très Haut Débit, téléphone et télévision en haute qualité dans des conditions de fonctionnement optimales avec des débits pouvant atteindre 1 Gbit/s soit 50 fois plus rapide que les réseaux ADSL.

SFR FTTH finance sur ses fonds propres cette opération d'envergure qui s'inscrit dans le cadre du plan national France Très Haut Débit. A partir du réseau Fibre déployé, les opérateurs commerciaux pourront, s'ils le souhaitent, proposer leurs offres fibre aux habitants de la commune.

GUIDE PRATIQUE

Qu'est-ce que la fibre optique ?



La fibre optique est une technologie constituée d'un fil de verre de l'épaisseur d'un cheveu. Le signal lumineux conduit par la fibre va permettre de transmettre un très grand volume de données numériques. Les échanges de données se font à une très grande vitesse, supérieure aux autres technologies comme l'ADSL.

En quoi la fibre diffère-t-elle de l'ADSL ?

Dernière technologie adoptée par les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI), la fibre optique ne nécessite pas de ligne téléphonique. A la différence de l'ADSL, les débits permis par la fibre ne sont pas affaiblis du fait de l'éloignement du nœud de raccordement. La Fibre Optique offre des débits jusqu'à 1Gbit/s contre 20 Mbit/s pour l'ADSL.

Quelles sont les performances de la fibre ?

Avec près de 7 écrans connectés par foyer (du smartphone à la télévision connectée en passant par les PC et les tablettes) et avec l'accroissement des services et de l'audiovisuel en ligne, la demande de débits explose. La fibre, grâce aux débits de plus en plus performants qu'elle propose, constitue la meilleure technologie pour répondre à cette demande. Elle offre aux particuliers comme aux entreprises, une expérience exceptionnelle leur permettant de profiter au quotidien du meilleur du numérique et des contenus en simultané.

Concrètement, la fibre permet d'accéder aux services Internet Très Haut Débit, téléphone et télévision en haute qualité dans des conditions de fonctionnement optimales. Les temps de chargements se réduisent considérablement. Ainsi, les utilisateurs peuvent échanger et partager des fichiers volumineux presque instantanément. Ils profitent également d'une excellente qualité d'image (qualité HD, 4K) sur plusieurs écrans du foyer et bénéficient de l'ensemble de leurs services simultanément, sans perte de qualité sur l'un d'eux.

A titre d'exemples, il est possible avec la fibre de :

- **télécharger** un film (700 Mo) en 7 secondes avec la fibre à 1Gbit/s (contre 5 minutes en ADSL). De la même façon, une série de 10 épisodes (5 000 Mo) se télécharge en 50 secondes (contre 45 minutes en ADSL) ;
- **jouer en réseau** et prendre vos adversaires de vitesse ;
- **mettre en ligne** une centaine de photos en 5 secondes (contre 3 minutes en ADSL).

Comment équiper son logement ?

▪ **En habitat collectif** (copropriété ou bailleur), une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes. Cet équipement des parties communes de l'immeuble est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur, cela ne coûte rien aux habitants. Il est nécessaire de se rapprocher de son propriétaire bailleur ou de son syndic de copropriété pour s'assurer que les conventions soient bien signées. Le raccordement final de chaque logement se réalise ensuite, à la prise d'abonnement auprès de l'opérateur commercial.

▪ **En maison individuelle**, la convention d'opérateur d'immeuble n'est pas requise : le raccordement du pavillon est réalisé après abonnement, à partir d'un boîtier situé dans la rue (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) et destiné à desservir un ou plusieurs pavillons. En principe, le pavillon est raccordé techniquement selon le même mode que le réseau

téléphonique (soit souterrain, soit aérien). Il n'y a pas de frais de mise en service sauf si des travaux particuliers d'aménagement sur la propriété privée s'avèrent nécessaires.

Pour signaler un équipement SFR FTTH endommagé sur la voie publique (Poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées, etc.) :

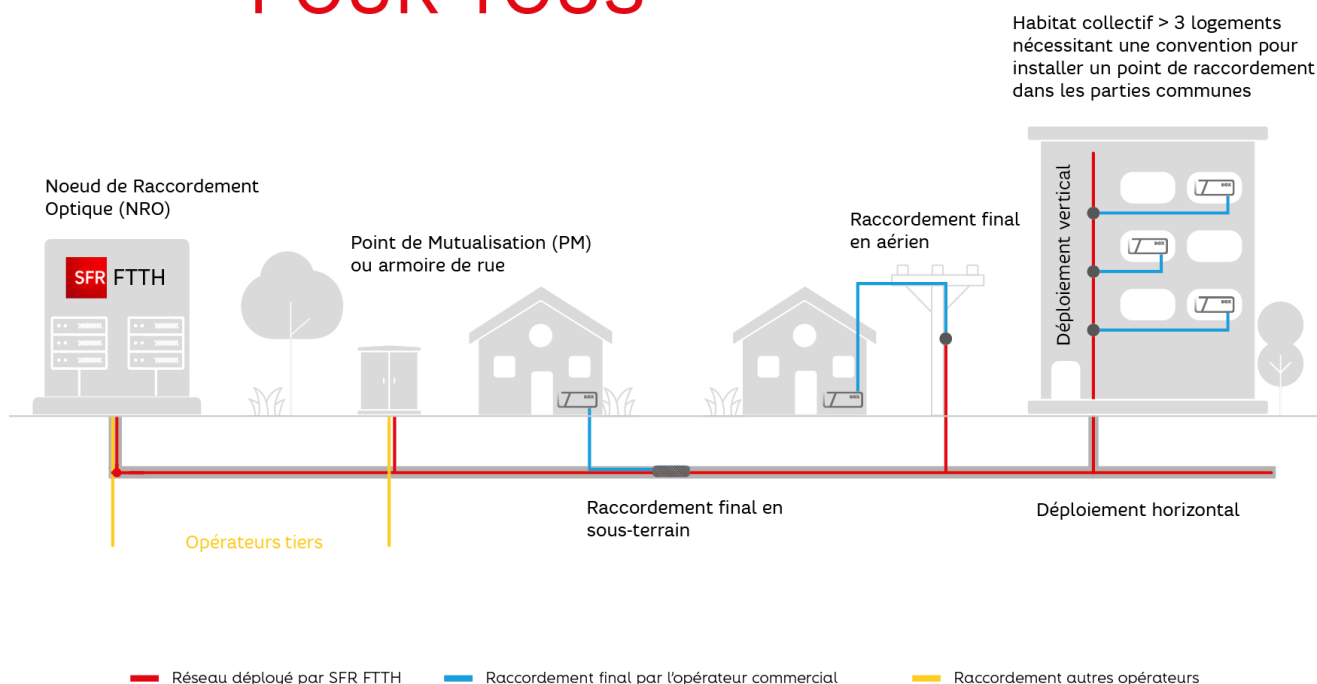
<http://sfr-ftth.com/declaration-dommages-reseaux/>

Pour poser vos questions liées à l'infrastructure fibre ou lire la « Foire Aux Questions » :

<http://sfr-ftth.com/contact-2/>

LA FIBRE POUR TOUS

SCHÉMA EXPLICATIF DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EN ZONE MOYENNEMENT DENSE



A propos de Altice France – alticefrance.com

Altice France est le premier acteur de la convergence entre télécoms et médias en France.

A travers SFR, 2ème opérateur français, Altice France est un acteur incontournable des télécoms au service de 23 millions de clients. Doté d'un réseau de fibre optique (FTTH / FTTB) de 19,8 millions de prises éligibles, SFR a lancé la 5G en France et couvre également 99,5 % de la population en 4G. SFR dispose de positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités ou des opérateurs. Altice France est également un groupe médias de premier plan autour de marques emblématiques telles que BFM et RMC.

En 2019, Altice France a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 milliards d'euros.

Pour suivre l'actualité du groupe sur Twitter : @AlticeFrance

A propos de SFR FTTH – www.sfr-ftth.com

SFR FTTH est une filiale du Groupe Altice France, spécialisée dans la conception, la construction et l'exploitation de réseaux et d'infrastructures de télécommunications pour les collectivités territoriales.



À ce titre, SFR FTTH va déployer, commercialiser et assurer la maintenance de plus de 5 millions de prises FTTH dans les prochaines années. Elle intervient en Zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) et en zone AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) dans le cadre de déploiements en fonds propres et en zone RIP dans le cadre de Délégations de Service Public ou par le biais de Partenariats Public Privé aux projets d'aménagement numérique du territoire initiés par les collectivités territoriales.

Contact presse Altice France : Stéphanie Claudel – stephanie.claudel@sfr.com - Twitter: @Sclaudel57